

La Police municipale zurichoise et la police des transports vont tester des minicaméras ou *bodycams*

# La police zurichoise contrôle et filme

« ARIANE GIGON, ZÜRICH »

**Conflits** » Le thème est débattu de Genève à Saint-Gall, en passant par Lucerne et Berne. La ville de Zurich sera la première: ses policiers testeront les minicaméras – ou *bodycams* – dès février prochain. Mais pas seulement Zurich: la police des transports des CFF (TPO) étant associée au test, des minicaméras seront aussi visibles dans les trains entre Lausanne et Genève, de même que dans les transports publics de la ville du bout du lac.

«Je vais maintenant enclencher la caméra»: les agents porteurs d'une *bodycam* devront avertir leurs vis-à-vis, sauf si l'incident a déjà commencé. C'est l'une des conditions inscrites dans un nouveau règlement adopté par l'Exécutif de Zurich, après le feu vert du préposé à la protection des données. Les caméras n'interviendront en outre que lors de contrôles de personnes, et non pas dans de grandes manifestations.

**«A moyen ou long terme, les conflits diminueront»**

Werner Karlen

«Il y aurait, sur les images, trop de personnes non impliquées», explique le conseiller municipal Richard Wolff (Liste alternative), en charge de la police. «Notre but, ajoute-t-il, est de désamorcer des situations tendues. Souvent, la seule présence d'une caméra suffit à réduire la propension de certaines personnes à devenir violentes.» Il rappelle que les policiers sont régulièrement visés par des jets de pierres ou par des pointeurs laser. «Il est même déjà arrivé qu'on les bombarde de matières fécales.» Les personnes ayant affaire à des policiers équipés de caméras pourraient également demander à être filmés.

## Etudes contradictoires

Les socialistes de la ville de Zurich ont immédiatement signalé hier qu'ils s'opposeraient au budget alloué aux minicaméras (quelque 9000 francs pour huit appareils, testés dans quatre commissariats). «Les délinquants se sentiront provoqués et deviendront plus violents. C'est aussi ce que montre une étude de l'Université de Cambridge», ont écrit deux députés



En Suisse, la police de Zurich sera la première avec celle des CFF à essayer les minicaméras de surveillance. Keystone

## 3 QUESTIONS À FRÉDÉRIC MAILLARD



**FRÉDÉRIC MAILLARD**  
Essayiste, formateur  
et analyste de stratégies  
policières

### Les minicaméras sont-elles susceptibles d'aider les policiers dans leur travail?

J'encourage les évolutions technologiques et je suis à l'écoute des doléances et des difficultés des policiers. Dans les transports publics en particulier, les personnes agressives peuvent partir très vite ou se fondre dans la foule. Une minicaméra, ou *bodycam*, peut décourager certaines agressions. Je salue également les conditions posées par la Police municipale zurichoise. Mais, sur le fond, je reste très réservé: la caméra n'est pas un outil de travail supplémentaire. Je crains même que ce type d'engin ne réduise, en fin de compte, la capacité de l'agent à trouver des solutions – et donc ses compétences.

**Les policiers sont eux-mêmes filmés. On leur reproche des contrôles arbitraires. Les minicaméras ne leur permettent-elles pas de justifier leur travail?**

Nous agissons différemment lorsque nous savons qu'une caméra tourne. Dans le cadre du travail policier, cela peut biaiser les décisions. Lorsque les policiers en formation me posent la question de la réaction à avoir lorsqu'ils sont filmés, je leur conseille d'oublier les caméras. Ce n'est pas avec un film qu'ils défendront la qualité de leur travail, mais avec une posture adéquate de policier.

### Des études montrent que les plaintes contre les policiers diminuent, grâce aux minicaméras.

Peut-être, mais elles ne remplacent pas une solide formation policière. La police zurichoise lance du reste en janvier un nouveau cours sur les compétences interculturelles, ce qui est une bonne chose. Sans formation, la caméra reste un emplâtre sur une jambe de bois. Le danger du suréquipement peut transformer le policier en robot. »

PROPOS RECUEILLIS PAR AG

dans une intervention au parlement municipal. D'autres études arrivent cependant à la conclusion inverse, selon la police zurichoise. Pour en avoir le cœur net, la ville de Zurich a également commandé une étude sur l'expérience.

Werner Karlen, président de l'Association municipale des agents de police, admet que, «dans une phase initiale, les gens vont peut-être mal réagir. Mais je suis persuadé qu'à moyen ou long terme, les conflits diminueront grâce aux *bodycams*.»

Avec la police des transports, les minicaméras seront aussi visibles en Suisse romande. «Nous attendions depuis un certain temps déjà de pouvoir tester les *bodycams*, indique le commandant de la TPO Jürg Monhart. En Angleterre, la moitié des 5000 agents de la police des transports en sont équipés. Ils la réclament tous! Chez nous aussi, c'est une demande forte, y compris en Suisse romande.» De plus, selon le commandant, «dans les transports publics, les gens sont habitués aux caméras.»

### Faïtière opposée

L'an dernier, la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP) avait pris position contre les minicaméras. «Nous n'avons pas changé d'avis», souligne le secrétaire général Max Hofmann. «Nous craignons un coup porté à la confiance entre les citoyens et la police. Mais nous soutenons la section de la ville de Zurich qui a pu participer aux préparatifs du projet. Le test montrera si cela fait véritablement diminuer les agressions contre nos agents.»

Pour Werner Karlen, les contextes, entre villes de tailles différentes et campagne, sont «tellement différents que des corps de police non urbains ne voient pas la nécessité des minicaméras. A Zurich, nous devons gérer quelque 600 bars et autres endroits ouverts toute la nuit le week-end.»

L'expérience des *bodycams* s'inscrit dans un programme plus large visant à améliorer les contrôles de police et les possibilités de plainte à disposition des citoyens. Un nouveau cours, portant sur les compétences interculturelles et sensibilisant au profilage racial, sera ainsi proposé à l'école de police de Zurich dès janvier prochain. Si les résultats du test sont concluants, une nouvelle base légale devra être adoptée. Les citoyens pourraient devoir se prononcer. »

## NEUCHÂTEL

### BIJOUTERIE BRAQUÉE

Un homme muni d'une arme de poing a braqué les employés d'une bijouterie au centre-ville de Neuchâtel hier à midi. La police a déployé un important dispositif pour retrouver l'individu, qui s'est enfui avec des bijoux. ATS

## DRONES

### CARTE DES ZONES À ÉVITER

Une nouvelle carte interactive de l'Office fédéral de l'aviation civile indique désormais aux drones et modèles réduits d'avions les zones d'interdiction dans le ciel aérien suisse. Il s'agit de réduire le risque d'accident. ATS

# Vifs débats sur le maintien du secret bancaire

**Conseil national** » Les échanges ont été vifs hier au National sur l'initiative de la droite «Oui à la protection de la sphère privée» et un contre-projet, qui veut maintenir le secret bancaire pour les clients en Suisse. Rien n'a encore été décidé, les débats se poursuivent jeudi.

La gauche, le PVL et le PBD s'opposent aux deux textes. La majorité du PDC et du PLR soutient le contre-projet plutôt que l'initiative, mais certains de leurs membres font partie des initiateurs. L'UDC milite, elle, pour l'initiative populaire, tout en déclarant pouvoir vivre avec le contre-projet.

L'initiative populaire, déposée en 2014 par des politiciens de droite, réclame le droit à la protection de la sphère privée financière. Le but est d'éviter que les cantons puissent exiger des banques

qu'elles fournissent des informations concernant un contribuable en cas de soustraction fiscale et non plus seulement de fraude.

La commission de l'économie du National a décidé d'y opposer un contre-projet direct. Dans un premier temps, elle recommandait le rejet pur et simple de l'initiative. Après les élections fédérales de 2015, la majorité de droite a changé d'avis.

**Ce contre-projet** vise explicitement à empêcher une révision de la loi sur l'impôt anticipé qui conduirait à un échange automatique de renseignements en Suisse. Les déclarations des banques aux autorités fiscales ne seront autorisées que si la personne bénéficiaire l'a explicitement demandé.

Les autorités pourront toujours accéder à des données bancaires en cas de soupçons de graves infractions fiscales, mais contrairement à l'initiative, le contre-projet ne contient pas de liste exhaustive de ces infractions. Le parlement pourra donc étendre la liste dans la loi.

La protection de la sphère privée financière est largement suffisante aujourd'hui, a plaidé Martin Landolt (PBD/GL). «Je parle évidemment pour les Suisses qui n'ont rien à se reprocher en matière fiscale.» Pour les autres, il ne faut pas baisser la garde.

Surtout, aucun des deux textes ne va dans le sens de la stratégie de l'argent propre développée par le Conseil fédéral depuis des années, soutenue par les banquiers et les cantons. Ils sont parfaite-

ment inutiles, et un affront pour les contribuables honnêtes, a lancé Beat Jans (PS/BS).

**Selon les chiffres** de l'administration fédérale, plus de 20 milliards de francs non déclarés ont été récupérés ces dernières années, a rappelé Ada Marra (PS/VD). L'initiative et le contre-projet seraient un retour en arrière.

Il y a bien entendu des moutons noirs, comme partout. Mais cette initiative ne cherche pas à protéger les tricheurs, a asséné Thomas Matter (UDC/ZH). Les Suisses sont honnêtes en matière fiscale, a emboîté Jean-François Rime (UDC/FR). Il faut se prémunir contre un Etat de plus en plus fouineur, selon Roger Köppel (UDC/ZH). »

ATS